

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 juin 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 25	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 3

20/2023 – TARIFS COMMUNAUX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – RENTREE 2023/2024

Pour l'année 2022/2023, l'école de musique comptait 122 élèves (131 élèves déclarés l'année précédente).

Les établissements d'enseignement artistique sont subventionnés par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son schéma de développement artistique.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, il est proposé d'appliquer les tarifs selon le tableau ci-dessous.

Tarifs pour l'année 2023/2024 par trimestre :

ÉMUS - Tarifs 2023/2024	Age	Durée	Habitants de Souffelweyersheim ou membres de l'orchestre de l'école	Habitants de Souffelweyersheim ou membres de l'orchestre de l'école	Extérieurs	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours dispensés	Tarif exceptionnel Etat d'urgence sanitaire (Confinement) Cours non dispensés
			Jeunes	Adultes			
Éveil musical - Initiation à la formation musicale - Chorale	5-6 ans	1 h	79,08 €		103,28 €	GRATUIT	GRATUIT
VENTS ET PERCUSSIONS Formation musicale, orchestre	7 ans	1 h 30	132,25 €	155,53 €	170,49 €	-20%	
PIANO ET CORDES : Formation musicale	7 ans	1 h 30	147,46 €	168,94 €	188,53 €	-20%	
Cours particuliers ADULTES	Adultes	30 mn		180,67 €	198,93 €	-20%	
Chœur de femmes	Adultes	1 h 30		99,62 €	130,96 €		

Par ailleurs, sera facturée trimestriellement au prorata du nombre d'élèves, la redevance annuelle pour la reproduction graphique d'ouvrage musicaux perçue par la société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM).

A titre d'exemple pour l'année 2019 la redevance s'élève à 759,08 € soit :
759,08 €/nombre d'élèves (150)/3 trimestres = 1,69 € par élève trimestriellement.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité consultatif « Vie culturelle » en date du 31 mai 2022 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les propositions de tarifs pour l'année 2023/2024 ci-dessus.

AUTORISE la facturation trimestrielle au prorata du nombre d'élèves de la redevance annuelle pour la reproduction graphique d'ouvrage musicaux perçue par la société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM).

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 07 juin 2023



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **07 JUIN 2023**